



Traité Baba Metsia

Michna 5 - Chapitre 2

אִף הַשְׁמֶלֶת בְּיִתָּה בְּכָל־כֵּל אֲלֹו,
וְלֹפֶת יֵצֶא תְּ?
לְבַקּוֹשׁ אַלְיָךְ:
אֲלֹא מֵה הַשְׁמֶלֶת מִיחַדָּת,
שִׁישׁ בָּה סִימְנִין וַיֵּשׁ לָהּ תָּזְבֵּעַ,
וְאִף כֵּל דָּבָר שִׁישׁ בְּוּ סִימְנִין וַיֵּשׁ לוּ תָּזְבֵּעַ,
פִּיבּ לְהַכְּרִיז.

Même la « Tunique » était incluse parmi « tous ceux-là » ! Pourquoi donc a-t-elle été isolée (par le verset) ? Pour qu'elle fasse office de référence ! [En d'autres termes], pour te dire que, de la même manière qu'une tunique – qui a ceci de spécifique qu'elle possède un signe distinctif et qu'elle appartient à quelqu'un qui la réclamera (certainement s'il la perd) – [doit être publié par celui qui la trouve], ainsi toute chose qui possède un signe distinctif et qui appartient à quelqu'un qui est susceptible de la réclamer, doit être publiée [par celui qui la trouve].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions